

## GRIPPE A H1N1

### DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE EN VIGUEUR DEPUIS LE 23 JUILLET 2009<sup>i</sup>

Actualisé le 14 01 10

#### 1 – Quelle prise en charge de la Grippe A H1N1 depuis le 23 juillet 2009 ?

Les patients s'orientent en priorité vers leur médecin généraliste. Les établissements de santé restent mobilisés, en particulier pour les cas graves.

#### 2- A partir de quels éléments faut-il suspecter un cas de Grippe A H1N1 ?

Dans le contexte pandémique actuel, à partir de tout syndrome fébrile accompagné de courbatures, d'asthénie associées à des signes respiratoires : toux, dyspnée.

#### 3- Quelles sont les recommandations<sup>ii</sup> ?

Pour éviter la contamination, la visite à domicile est préconisée.

##### Protection des professionnels de santé :

- o Port d'un masque FFP2 par le professionnel dès l'accueil du patient (liste des sites d'approvisionnement diffusée par les DDASS).
- o Lavage des mains à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes ou désinfection avec une solution hydro-alcoolique.
- o Ports de gants à usage unique si contact avec du matériel souillé, sang et lunettes, surblouse si risque de projection.
- o Port du masque anti-projections par le patient présentant des symptômes respiratoires d'allure infectieuse.

**Parcours de soins** : voir les nouvelles recommandations ci-après

**Traitement antiviral** : Compte tenu de la progression de la pandémie sur le territoire et de l'augmentation des hospitalisations et formes graves, **les recommandations de prescription des antiviraux ont évolué.**

**Les nouvelles recommandations sont les suivantes et prendront effet le 10 décembre :**

- La prescription du traitement antiviral est systématique chez le patient présentant une grippe clinique.

- Le prélèvement naso-pharyngé à visée diagnostique préalablement à la mise sous traitement antiviral curatif n'est pas systématique. Ses indications sont restreintes à des cas particuliers comme les formes graves.

- Il convient de surveiller l'apparition de tout signe d'aggravation et en particulier d'une dyspnée et de recommander, dans ce cas, l'appel au centre 15.

- Pour une personne non malade et présentant des facteurs de risque (dont les femmes enceintes et les enfants de moins de 1 an) qui a été en contact étroit avec une personne grippée, un traitement antiviral post exposition est recommandé. Le traitement est dit préemptif (à dose curative et pendant 5 jours).

- Pour faciliter l'accès aux traitements, le stock d'Etat d'antiviraux va être livré dans les officines de métropole à partir du 21 décembre.

Ce stock est composé de deux formes galéniques d'oseltamivir (le Tamiflu 75 mg, sous forme de gélule, à usage adulte et l'oseltamivir PG 30, sous forme de comprimé sécable dispersible, adapté à l'enfant) et de Relenza qui peut être utilisé en traitement post exposition.

Ces produits seront délivrés gratuitement en officine, uniquement sur prescription médicale. Source : DGS / Mission de l'information et de la communication / Département des urgences sanitaires

#### 4- Quelle déclaration pour les cas groupés

Les cas groupés sont déclarés par téléphone à la DDASS qui contacte l'Institut National de Veille sanitaire et le Centre 15 pour la réalisation de 3 prélèvements parmi les cas suspects.(cf. protocole de signalement et d'investigation des clusters sur : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr))

#### 6- Quelle assurance ?

Selon le principe retenu de la visite à domicile, vous êtes couvert par votre assurance Responsabilité Civile Professionnelle personnelle pour laquelle la pandémie n'est pas une exclusion. Il en est de même pour votre assurance prévoyance.

#### 7- Quand risquons-nous de passer en phase de pandémie massive ?

Il est impossible de le déterminer car nul ne connaît l'évolution de cette grippe, a priori bénigne, mais très contagieuse.

#### 8- Qu'en est-il de la vaccination ?

Commencer par la vaccination habituelle de la grippe saisonnière.

98 millions de doses ont été commandées auprès des laboratoires. Quatre vaccins disposent à ce jour d'une Autorisation de Mise sur le Marché : Pandemrix\*, Focetria\*, Panenza\* et Celvapan\*, ce dernier n'étant disponible que dans les CHU et réservé aux patients présentant une allergie sévère aux protéines aviaires.

Ce sont les préfetures qui organisent la vaccination dans chaque département (centres de vaccination). Elle sera réalisée sur la base du volontariat (un projet d'arrêté ministériel propose une indemnité de 3C de l'heure pour les médecins généralistes volontaires). En fonction de l'approvisionnement, des priorités de vaccination sont définies<sup>iii</sup> d'après les propositions faites par le Haut Conseil de Santé Publique.

Cependant, depuis le 12 01 10, les médecins libéraux peuvent vacciner dans leur cabinet. Ils s'approvisionneront en vaccins auprès des centres de vaccination du département. Un réseau complémentaire de pharmacies sera tenu à leur disposition d'ici quelques semaines. Après le 1<sup>er</sup> approvisionnement limité à un maximum de 2 boîtes de Focetria et 2 flacons de Panenza, les quantités de vaccins seront fournies en fonction des bons ramenés au centre de vaccination lors du réapprovisionnement.

Les exigences de traçabilité restent inchangées et reposent sur le bon de vaccination délivré par l'Assurance Maladie.

Pour en savoir plus, consultez la circulaire sur <http://www.urml-ca.org/Vaccination-dans-les-cabinets-de>

#### 9- Comment s'informer ?

Sur le site de l'URML CA [www.urml-ca.org](http://www.urml-ca.org) vous trouverez une synthèse des informations nationales et locales.

Ministère de la Santé : [www.grippe.sante.gouv.fr](http://www.grippe.sante.gouv.fr)

Institut National de Veille Sanitaire : [www.invs.sante.fr](http://www.invs.sante.fr)

<sup>i</sup> D'après la lettre d'instruction de Mme la Ministre de la Santé et des Sports du 20 juillet 2009

<sup>ii</sup> Recommandations développées sur le site Internet [www.grippe.sante.gouv.fr](http://www.grippe.sante.gouv.fr)

<sup>iii</sup> Planification logistique d'une campagne de vaccination contre le nouveau virus A H1N1, 21 août 2009.